
Consignes pour le Dossier Professionnel Réflexif (DPR)

A. Les objectifs

A la fin de la seconde année du Master à finalité didactique en LLM ou au terme de l'année d'AESS, l'étudiant est invité à déposer un « portfolio » que nous avons baptisé « Dossier Professionnel Réflexif » (DPR). Les objectifs de ce DPR sont triples :

- susciter un retour réflexif de l'étudiant sur sa formation ;
- amener l'étudiant à faire un bilan, le plus objectif possible, du parcours professionnel qu'il a réalisé pendant toute la durée de sa formation ;
- sur la base de ce bilan, inviter l'étudiant à se projeter dans l'avenir en identifiant des axes prioritaires sur lesquels il compte travailler dès l'entrée dans la profession et les moyens qu'il compte développer pour atteindre ces objectifs.

B. La structure et le contenu

Remarque préalable : Nous voulons que l'étudiant articule l'analyse critique de son parcours professionnalisant autour d'éléments plus fiables et plus objectifs que les souvenirs, plus ou moins précis, qu'il conserve de ses stages. Aussi est-il recommandé de mobiliser autant que possible les informations pertinentes qui ont été accumulées dans :

- les rapports de *stages d'observation participante* (Master 1+2 ou AESS) ;
- le rapport du *stage de situation scolaire hors cours* (Master 1 ou AESS) ;
- les notes prises lors des *séminaires de pratiques réflexives* (Master 1+2 ou AESS) ;
- les notes prises sur les *feedbacks* (+ et -) fournis par les maîtres de stages et par les membres du service.

Le DPR comprend **trois volets** :

1. Un bilan du parcours de formation, qui s'articulera autour de deux grandes parties :

- a) Une réflexion critique sur les apports des différents aspects de la formation en didactique spéciale (DS). Il ne s'agit ici nullement de faire un discours laudatif ou une critique acerbe de la formation en DS, mais bien d'expliquer en quoi ces différentes parties de la formation ont contribué à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.
- b) Une analyse critique du parcours de stages, depuis la première période jusqu'à la dernière. On s'attachera à montrer son évolution, à établir un bilan personnel, et à mettre en évidence ses forces et faiblesses.

2. La description et l'analyse d'un « incident critique »

Par « incident critique », nous entendons un moment-clé, survenu dans le cadre d'un COURS, qui n'avait pas été prévu/imaginé par le stagiaire, et auquel il a fallu faire face, dans le *hic et nunc*. Cet incident lui-même, et le traitement qui lui a été apporté par le stagiaire, ont eu des conséquences (in)directes sur le déroulement du reste de la leçon ou du stage. Pas nécessairement négatifs, les incidents critiques sont « perturbants » car inattendus, et nécessitent une prise de décision, dans l'action, qui a des effets positifs et/ou négatifs.

Il s'agit donc de choisir un incident vécu personnellement en tant qu'enseignant, dans le cadre des stages ou en dehors (cf. étudiants qui enseignent déjà). On commencera par une description objective des *faits*, que l'on complétera d'une analyse des *causes* probables. Enfin, on clôturera en proposant des *pistes de solution*. Cette analyse mobilisera certains savoirs didactiques acquis tout au long de la formation, en ce compris, éventuellement, d'autres cours que la DS.

3. Les axes prioritaires sur lesquels l'étudiant compte travailler dès son entrée dans la vie professionnelle et les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Il va de soi que ce volet doit être en lien direct avec le volet 1, point b.

C. Les modalités pratiques

- Le DPR doit être rendu pour le 27/04/2011.
- Le DPR comprend 12 à 15 pages, numérotées, avec interligne simple, taille 12, et police Tahoma.
- Le DPR doit être équilibré quant au nombre de pages dans chacun des trois volets.
- Le DPR doit être déposé en 4 exemplaires, avec page de titre (+ nom et prénom !), agrafe, et sans chemises plastifiées.
- Le DPR doit aussi être envoyé sous forme électronique à P.Pagnoul@ulg.ac.be.

D. L'évaluation du DPR

Il **ne** s'agit évidemment **pas** de réévaluer la maîtrise des théories, recherches et autres canevas didactiques enseignés dans le cadre du cours de DS, pas plus que de réévaluer la performance pédagogique des étudiants lors des stages ; il s'agit ici d'apprécier :

- la capacité des étudiants à se décentrer, et à analyser de manière critique l'apport de leur formation dans leur parcours professionnalisant ;
- leur capacité à analyser, le plus objectivement possible, leurs forces et faiblesses en tant qu'enseignants au terme de la formation initiale ;
- leur capacité à imaginer des pistes de solutions appropriées aux difficultés qu'ils rencontrent encore.

Chaque DPR sera lu et évalué par les quatre membres du service.

Dans le courant de la session de juin, toute l'équipe du service rencontrera chaque étudiant après lecture et évaluation de son DPR. Cette épreuve orale permettra de pondérer la note de l'écrit qui pourra varier de deux points, à la hausse ou à la baisse.